

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 février 2013**

Décision n° **B-2013-3920**

commune (s) :

objet : Maintenance et assistance à l'exploitation du logiciel CANOE - Autorisation de signer le marché de fournitures à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 février 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 12 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Besson (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Bernard R.), Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 février 2013**Décision n° B-2013-3920**

objet : **Maintenance et assistance à l'exploitation du logiciel CANOE - Autorisation de signer le marché de fournitures à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La direction de l'eau de la Communauté urbaine de Lyon s'est lancée en 1999 dans le développement de la modélisation de son réseau d'assainissement. Cette modélisation avait pour objectif initial de répondre aux exigences règlementaires concernant l'auto surveillance du réseau.

Cet objectif est aujourd'hui en partie atteint car le modèle construit permet de rendre compte annuellement aux services de l'Etat des rejets annuels des déversoirs d'orage vers le milieu naturel.

Toutefois, le modèle construit doit continuer à être développé afin de pérenniser ces échanges et d'améliorer la qualité et la justesse des résultats produits.

Par ailleurs, cet outil est aujourd'hui exploité dans les études et projets de la direction de l'eau, notamment pour le dimensionnement des ouvrages. Les demandes autour du logiciel sont donc croissantes et l'objectif du présent marché est également d'assister l'ensemble des utilisateurs dans l'exploitation quotidienne de cet outil.

Une procédure négociée sans mise en concurrence a été lancée en application des articles 26, 34, 35 -II-8 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la maintenance et à l'assistance pour l'exploitation du logiciel CANOE.

La société INSAVALOR assiste la direction de l'eau dans la démarche de modélisation du réseau depuis 1999. Elle est l'unique prestataire pouvant intervenir dans la maintenance et le développement du logiciel CANOE.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 1 an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 40 000,00 € HT, soit 47 840,00 € TTC et maximum de 90 000,00 € HT, soit 107 640,00 € TTC pour la durée ferme du marché. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 11 janvier 2013, a attribué ce marché à la société INSAVALOR.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour la maintenance et l'assistance à l'exploitation du logiciel CANOE et tous les actes y afférents, avec l'entreprise INSAVALOR pour un montant minimum annuel de 40 000,00 € HT soit 47 840,00 € TTC et maximum de 90 000,00 € HT, soit 107 640,00 € TTC pour une durée ferme de 1 an, reconductible de façon expresse 3 fois.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2013 à 2016 - comptes 6228 et 6152 - opération n° 2P19O2183 - Assainissement études et stratégie.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 février 2013.